

Formation 2011

Pour les associations sportives de Bourgogne

Développer et pérenniser les associations sportives :

Quel cadre ?

Quelles méthodes ?

Quels outils ?

Quels acteurs ?



14 octobre - 4 novembre - 25 novembre -
16 décembre 2011

- Hôtel Kyriad Dijon-Mirande -
12-14, rue Pierre de Coubertin
21000 DIJON

Le Comité Régional Olympique et Sportif de Bourgogne vous propose une formation sur 4 journées en vue d'optimiser le développement des associations sportives qui bénéficient d'un emploi.

Objectifs de la formation :

Comprendre et assurer le meilleur fonctionnement possible du couple « Employeur/Salarié » en vue d'optimiser le développement des associations sportives bénéficiant d'un emploi :

- Connaître et Comprendre les facteurs clés de succès d'une structure associative employeuse.
- Construire et conduire ensemble le projet associatif de la structure.
- Comprendre les relations Dirigeant Employeur / Salarié et concilier travail bénévole et travail rémunéré en sachant se partager les missions.

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Construire le projet associatif de leur structure et mettre en œuvre tous les outils nécessaires pour le faire vivre et évoluer et ainsi mettre en place des moyens pour pérenniser l'emploi.
- Déterminer et préciser les rôles au sein du binôme Employeur / Salarié et connaître les droits et devoirs réciproques (salariés/employeurs).
- Identifier et mobiliser les financements au service du projet associatif.
- S'approprier et utiliser des outils de communication et de développement directement applicables permettant de faire connaître son projet associatif.

Public concerné :

Cette action de formation est ouverte, en binôme, aux salariés (à qui des missions de développement sont confiées) des associations « employeuses » qui structurent les différents niveaux du mouvement sportif bourguignon (clubs, comités, ligues), nécessairement accompagnés d'un dirigeant bénévole « référent » statutairement responsable de l'association et réglementairement employeur du salarié.

Les associations doivent s'être acquittées de leur cotisation conventionnelle à taux plein (1,68 %) au titre de la formation professionnelle auprès de l'un (ou des deux) O.P.C.A. de la branche du sport (Uniformation et AGEFOS PME).

Coût de la formation :

852 € par structure (*)

(*) le coût de formation est pris en charge par Uniformation et AGEFOS PME dans le cadre d'une demande de financement déposée par le CROS de Bourgogne auprès des OPCA de la branche du sport. Pour bénéficier de cette prise en charge, les associations doivent être à jour de leur cotisation 2010 auprès de leur OPCA.

Les associations relevant d'AGEFOS PME doivent au préalable signaler leur intention d'inscription à la formation à la conseillère AGEFOS-PME Bourgogne en charge du sport : Sabrina NEUVEGLISE - 03 90 78 94 52.

Les places sont limitées à 8 structures (16 stagiaires).

Les inscriptions sont reçues avant
le **lundi 3 octobre 2011**

1ère journée : Vendredi 14 octobre 2011

De 09h 00 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 30

« *Le projet associatif, outil de développement et de pérennisation de l'activité* »

Objectif : Être capable d'identifier les éléments constitutifs du projet associatif et de le rédiger.

Contenu : Les finalités et les objectifs du projet associatif / Les actions au service du projet associatif / Les moyens mis en œuvre et la logistique : moyens humains, moyens financiers et moyens de communication.

Méthode pédagogique : Apports théoriques le matin et mise en situation pratique l'après-midi (rédaction de « notre projet pour notre association »).

Intervenante : Virginie TAUPENOT (Co-Alliance)

2e journée : Vendredi 4 novembre 2011

De 09h 00 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 30

« Les moyens humains au service
du projet associatif »

Contexte / Objectif : Avoir un (des) salarié(s) implique de respecter le droit du travail, tant du côté de l'employeur que de celui du salarié. A l'issue de cette journée et du travail intersession, les participants sauront caractériser les éléments constitutifs de la fonction employeur, identifier les problèmes inhérents au non respect de la législation du travail et rédiger des fiches de mission et des fiches de poste.

Contenu : La fonction employeur : qui fait quoi, responsabilités de l'employeur et devoirs du salarié, la CCNS / Le management du projet : les fiches de mission des administrateurs, les fiches de poste des salariés.

Méthode pédagogique : Travail pratique en début de matinée (retour sur les projets associatifs rédigés pendant l'intersession) et apports théoriques en fin de matinée et après-midi.

Intervenante : Virginie TAUPENOT (Co-Alliance)

3e journée : Vendredi 25 novembre 2011

De 09h 00 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 30

« Les moyens financiers au service
du projet associatif »

Contexte / Objectif : Sauf cas particulier, l'emploi d'un salarié s'effectue dans le cadre d'une croissance des activités de la structure planifiée dans le projet associatif. Il est donc important de « financer » le projet pour « pérenniser » l'emploi, faute de quoi la croissance peut être interrompue.

A l'issue de cette journée, les participants sauront identifier les financements au service du projet associatif et réaliser le budget de l'association et d'une action.

Contenu :

Les pistes de financements : publics, privés.
La notion de budget de l'association et d'une action.

Méthodes pédagogiques : Travail pratique en début de matinée (retour sur les fiches de mission et les fiches de poste rédigées pendant l'intersession) et apports théoriques en fin de matinée et l'après-midi.

Intervenante : Virginie TAUPENOT (Co-Alliance)

4e journée : Vendredi 16 décembre 2011

de 09h 00 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 30

« Les moyens de communication
au service du projet associatif »

Objectif : Savoir identifier et utiliser les outils de communication qui permettront de travailler ensemble efficacement.

Contenu :

Comment communiquer pour faire connaître mon projet associatif ?

Quels sont les outils que je peux utiliser en interne et en externe ?

Le plan de communication global de l'association : comment planifier la communication à l'année ?

Le plan de communication de mon projet : comment valoriser mon projet associatif et mes actions dans un outil de recherche de financement ?

Méthodes pédagogiques : Travail pratique en début de matinée (retour sur les budgets de l'association et d'une action, préparés pendant l'intersession) et apports théoriques illustrés en fin de matinée et après-midi.

Intervenante : Sandrine RIGER (L'AGENCE)



Renseignements complémentaires :

C.R.O.S. de Bourgogne
C.R.E.P.S. de Bourgogne - Dijon
15 rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON
Tél. : 03 80 41 77 99 - Fax. : 03 80 76 93 98
Courriel : comite-olympique-bourgogne@wanadoo.fr

ORGANISME DE FORMATION ENREGISTRE SOUS LE N° 26 21 02711 21
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
(article L. 6352 - 13 du code du travail)

